

DEUX EVEQUES CONTRE LA BULLE UNIGENITUS

L'AMITIE DE J. SOANEN
ET DE
J. COLBERT DE CROISSY

Le "Jansénisme" (il vaudrait mieux dire l'Augustinisme) du XVIII^e siècle n'a pas très bonne réputation. Il fait un peu figure de parent pauvre à côté de Port-Royal, gloire du Grand Siècle, dont il n'aurait ni la profondeur théologique, ni la pureté morale, ni le rayonnement spirituel.

Certes la floraison de subtils écrits théologiques est moindre au XVIII^e siècle mais le premier "Jansénisme", celui de Saint-Cyran ne se méfiait-il pas des excès de la spéculation intellectuelle ?

Le "Jansénisme" à partir de la Régence (et même dès 1680 selon certains auteurs) serait devenu essentiellement politique. A quoi il convient de répondre d'abord que les imbrications politico-religieuses ne sont pas rares dans l'histoire du mouvement au XVII^e siècle et d'abord à sa naissance (St Cyran et Bérulle contre Richelieu), puis que les soldats de la foi ne sont pas responsables de leurs alliés occasionnels : opposition parlementaire et partisans d'un gallicanisme ou d'un richérisme considérés comme fins en soi. De toute façon M. A. Adam déforme la vérité quand il prétend que le "Jansénisme" appa-



raît vers 1715 comme un mouvement de masse, une machine de guerre contre l'autorité royale. Non, l'augustinisme authentique demeure, au XVIIIe siècle comme au XVIIe siècle, l'attitude spirituelle d'une élite qui suit la voie de la prière et de l'humilité, non celle de l'agitation anti-monarchique. L'ouvrage d'Ant. Adam (1) sur "les Jansénistes du XVIIe siècle" porte en sous-titre "Du mysticisme à la révolte" : le premier terme est en grande partie impropre ; le second est franchement inexact non seulement pour le XVIIe siècle mais aussi pour le XVIIIe siècle, si l'on consent à séparer les adversaires sincères des compromissions doctrinales et morales d'avec les manœuvriers aux intentions moins pures.

L'accent est mis beaucoup trop, parfois, sur les coupures entre premier, second, troisième "Jansénisme", et insuffisamment sur la continuité de l'un à l'autre. Les soixante dix premières propositions condamnées des "Réflexions morales" du Père Quesnel concernent la question de la grâce efficace et de l'amour de Dieu. La signature du Formulaire reviendra au premier plan de l'actualité vers 1722 et chacun des fervents augustiniens de ces années-là rendait certainement au fond de son cœur aux illustres maîtres de Port-Royal l'hommage que Joachim Colbert leur rendait publiquement ("cette pépinière d'hommes que Dieu avait fait naître pour purifier le temple et faire reflourir Israël." Lettre circulaire supprimée, 23 novembre 1725). La fidélité, on le voit, est entière, proclamée en paroles, prouvée par les actes.

Sans doute l'augustinisme du XVIIIe siècle ne compte-t-il point dans son sein un Pascal ou une Mère Angélique. Cependant les caractères estimables, les hommes pieux, courageux, ardents y abondent, armés d'une solide logique, nourris des plus hauts exemples. Parmi eux deux se détachent Jean Soanen et Joachim Colbert de Croissy les deux grands évêques qui menèrent sans défaillance le combat contre la Bulle Unigenitus dans une parfaite conformité de vues. Une amitié profonde les réunit. Nous voudrions les regarder vivre, inébranlables au milieu des orages théologiques et des persécutions. Nous leur donnerons le plus possible la parole en citant leur Correspondance, afin de mieux recréer l'atmosphère de leur collaboration fraternelle face aux événements.

(1) Ant. Adam "Du mysticisme à la révolte. Les Jansénistes du XVIIe siècle" (Fayard)

gieuses en elles-mêmes mais d'en rappeler seulement ce qui est indispensable pour éclairer les rapports mutuels des deux prélats.

I — SOANEN ET COLBERT JUSQU'EN 1713

Les origines, la carrière, le tempérament des deux évêques semblent, au premier abord, présenter peu d'analogies.

Jean Soanen, né à Riom le 6 janvier 1647 d'un père procureur au Présidial de cette ville, était, par sa mère Gilberte Sirmond, petit-neveu du célèbre jésuite, confesseur de Louis XIII. Il fit ses études au Collège de l'Oratoire (aujourd'hui Lycée Michel-de-l'Hospital) où il devait revenir comme professeur, vers 1672. Il avait été ordonné prêtre en 1671 après avoir étudié la théologie au Séminaire de Saint-Magloire à Paris où le Père Quesnel fut son directeur spirituel.

Agrégé à la Congrégation de l'Oratoire, Soanen enseigna dans divers collèges puis acquit un grand renom comme prédicateur. Il prêcha le Carême à la Cour en 1686 et 1688 et paraît assez bien vu du Pouvoir royal puisqu'il est le député du Roi à l'Assemblée de l'Oratoire de 1690. Son intervention contre le Père de Sainte-Marthe, Supérieur général, accusé de jansénisme, a de quoi nous étonner. Ses relations avec le Père de la Chaise ne sont pas mauvaises : aucune difficulté ne s'élève contre sa nomination à l'évêché de Senez en 1695 (il avait refusé l'évêché de Viviers parce que, disait-il, Viviers étant placé sur la grand'route, le patrimoine des pauvres se dilapiderait en frais de représentation). Soanen signe sans hésitation le Formulaire qui, depuis la Paix de l'Eglise, laisse de côté la culpabilité de Jansénius (question de fait). A Senez le nouvel évêque est soucieux de la pureté de la foi et de la discipline ecclésiastique. Il réagit contre le relâchement des mœurs parmi ces populations frustes, se dévouant en même temps à l'amélioration du sort matériel de ses diocésains. Indépendamment de ses idées théologiques, d'ailleurs assez conformistes au début, il jouit d'une forte position morale auprès de l'Episcopat, bien que son évêché soit un des plus crottés de France.

Charles-Joachim Colbert, né à Paris le 11 juin 1667, est donc de vingt ans plus jeune que Soanen. Fils du Marquis de Croissy frère du Grand Ministre de Louis XIV, il fut mis au collège de la Marche. Un bref séjour en intermède, au collège de Clermont, tenu par les Jésuites, le rendit malade au point qu'on dut l'en retirer : l'antijésuitisme de l'évêque a des racines profondes et quasi viscérales ! Dès sa jeunesse Colbert de Croissy manifesta un tempérament hardi. Retournant de Rome, il s'entêta à vouloir traverser le Milanais en guerre (guerre de la Ligue d'Augsbourg) : il demeura dix-huit mois prisonnier d'un parti espagnol. Ordonné prêtre le 22 septembre 1691, docteur en Sorbonne en 1692, grand vicaire de Pontoise, il reçoit l'abbaye de Froidmont et celle de Sainte-Foy de Longueville. Conseiller d'Etat en 1695, Colbert est évêque de Montpellier en 1696. Sa carrière a été plus rapide et plus facile que celle de l'Oratorien riomois fils de modeste robin. Le roturier a toujours aimé la sobriété. Colbert se plait au faste, mange dans de la vaisselle d'argent, couche dans une chambre "gallonnée en damas cramoisi". Ses ressources sont considérables et il veille à l'exacte perception de ses revenus. Amateur d'art, bibliophile, il ne se serait sans doute pas accommodé de la simplicité spartiate dans laquelle vit son confrère de Senez. Pourtant ses mœurs furent toujours irréprochables. Ses goûts sont ceux de son milieu et ne s'accompagnent d'aucun égoïsme, d'aucune arrogance.

Dès le début, quoique de façon sporadique, apparaissent les sympathies pour Port-Royal, l'antipathie à l'égard des confesseurs jésuites, Colbert est félicité en 1698 par Massillon d'avoir prononcé l'interdit contre un prédicateur de la Compagnie. Louis XIV lui reproche de n'avoir que quarante confesseurs à Montpellier : il y voit une preuve de jansénisme ! L'évêque ne cache pas sa prédilection pour les Oratoriens, condamne "les relâchements modernes", la scholastique, le dédain des Pères et de la Tradition. Son "Catéchisme", imprimé en 1702, insiste sur la nécessité de l'amour de Dieu, l'insuffisance de l'attrition, la possibilité de la défection des pasteurs dans l'Eglise.

La première rencontre des deux évêques date de 1700. Revenant de prêcher le Carême à Toulouse, Soanen s'arrête à Montpellier où Colbert l'invite à prêcher l'année suivante.

Leurs relations seront assez espacées jusqu'à ce que les périétés de la lutte contre la Bulle Unigenitus les rendent plus étroites.

En résumé, en 1713, les deux évêques ont une ancienneté égale dans l'épiscopat, malgré leur différence d'âge. Ils ont rompu tous deux pareillement avec l'esprit courtisan. Mais Colbert est certainement plus engagé déjà dans la voie de l'augustinisme militant, encore que l'un et l'autre aient admis la Bulle "Vineam Domini" à l'Assemblée du Clergé de 1705, en s'efforçant de minimiser l'obligation - qu'elle contient pourtant - d'une signature sans restriction du Formulaire.

II – LA BULLE UNIGENITUS (1713)

Le détail des faits, leurs antécédents, leurs conséquences, leurs ramifications sont comme une forêt touffue, un inextricable écheveau où l'on a peine à démêler les choses. Le lecteur "honnête homme", non spécialisé, nous saura peut-être gré d'un panorama préliminaire où, avant de séparer les articulations majeures du déroulement chronologique, nous indiquerons les données fondamentales de la situation et esquisserons les directions dans lesquelles elle s'est développée.

a) L'OBJET DU LITIGE

La Bulle n'a pas éclaté brusquement comme un orage dans le ciel serein. Elle est un aboutissement autant qu'un début. Louis XIV la réclamait et avait effectué plusieurs démarches à Rome en ce sens. L'ouvrage du Père Quesnel (Réflexions morales) qui datait de 1671 et avait été chaudement approuvé depuis quinze ans par plusieurs évêques devenait la cible des censeurs jésuites qui y dénonçaient une dangereuse hérésie. En réalité l'occasion était bonne d'atteindre l'Oratoire à travers un de ses membres les plus estimés. La Bulle Unigenitus (8 septembre 1713) extrayait du livre cent une propositions qualifiées d'un déluge d'adjectifs ignominieux. Ce n'est pas ici le

assez extraordinaire de lire parmi les textes déclarés hétérodoxes, de nombreux passages des Pères de l'Eglise. La vingt cinquième proposition stigmatisée ne porte-t-elle pas " Dieu éclaire l'âme et la guérit aussi bien que le corps par sa seule volonté. Il commande et il est obéi" ? Mais qu'en est-il, dans ces conditions, du "Domine non sum dignus ... sed tantum dic verbo et sanabitur anima mea" ? L'essence du dogme catholique a l'air d'être frappée de suspicion. Le "Dictionnaire de Théologie Catholique" contient le texte in-extenso des propositions ainsi que des commentaires fort subtils, sinon toujours convaincants.

La Bulle est un rouage nouveau dans une machinerie fonctionnant depuis longtemps. Elle sera considérée comme un symbole autour duquel se mobiliseront les partisans de deux conceptions inconciliables de la religion catholique. Pour les acceptants molinistes elle sera une arme contre un prétendu "Jansénisme" insaisissable, illustré par le génie d'un Pascal et attirant toute l'élite intellectuelle. Pour les augustinienens la Bulle est la négation des vérités les plus assurées : souscrire à cette négation équivaudrait à la trahison de toute foi.

b) LES ACTEURS — LE PAPE

Quatre papes se sont succédé pendant la période qui nous occupe : Clément XI (1700-1721), Innocent XIII (1721-1724), Benoît XIII (1724-1730), Clément XII (1730-1740).

Tous ont été pareillement sévères à l'égard des récalcitrants à la Bulle. Ils ont tous exigé une acceptation inconditionnelle, n'avalisant jamais les arrangements plus ou moins bâtarde, les solutions superficielles. Bien avant la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale (1870) les Papes ont un sens pointilleux de leur autorité. Il leur faut relever sans cesse les défis de la France gallicane. Avec cela et nonobstant la phraséologie scholastique figée, la Papauté cherche à s'adapter au monde moderne et sacrifie à ce que Soanen appelle "la foi des temps" Elle ordonne péremptoirement la soumission à une religion où le relatif usurpe la place de l'Absolu ; elle transforme en idéal louable la faiblesse inévitable de l'être humain.

LE POUVOIR ROYAL

Même autoritarisme. La religion est soumise à la tyrannie étatiste qui s'arroge le droit de forcer les consciences. Toutefois l'Etat est déchiré entre deux impératifs ; le souci d'indépendance gallicane qui le fait regimber contre Rome - le souci d'unité qui l'incite à supprimer toute opposition à l'intérieur. Le catholicisme officiel s'identifie de plus en plus à la soumission à Rome. Sans que soient explicitement reniés les principes de la Déclaration des Droits de 1682 le gallicanisme s'affaiblit et ne subsiste en sa vigueur première que chez les Parlementaires. Le pouvoir royal se heurte à des évêques rebelles et à ses Parlements appuyés sur une sorte de civisme loyaliste. Curieuse contradiction : la Monarchie s'en prend à ses plus sincères défenseurs.

EVEQUES ACCEPTANTS

La piété de plusieurs d'entre eux n'est pas en cause. Gardons-nous également de leur attribuer un rationalisme "progressiste" conscient. Il est vrai pourtant que plusieurs versent dans un volontarisme inspiré de l'humanisme philosophique : pour eux l'hiatus se comble entre la Nature et la Grâce.

Malgré tout, la position du plus grand nombre est d'ordre institutionnel plus qu'existential et théologique. Hantés par le fantôme janséniste, agité fort à propos devant eux, et pénétrés de conformisme, ils croient voir la hiérarchie ébranlée et l'ordre social menacé. Ces évêques tiennent à leurs aises. Philintines laxistes, ils sont furieux contre les Savonaroles intempestifs.

D'ailleurs les acceptants sont divisés. Plusieurs acceptent la Bulle avec les restrictions formulées par les Parlements ou avec des explications qui rassurent leur conscience. Même de fanatiques ultramontains entonnent de temps à autre, la trompette du gallicanisme, Rares sont les partisans de l'acceptation pure

et simple. Les chefs des acceptants sont les Cardinaux de Bissy (Meaux), de Rohan (Strasbourg), Languet de Gergy (Soissons, puis Sens) sans oublier les cardinaux - ministres Dubois et Fleury, ni d'autres personnalités de moindre envergure.

APPELANTS

Il ramènent tout à l'amour de Dieu, à la grâce efficace par elle-même, à l'horreur de l'assoupissement dans la médiocrité morale. Le gallicanisme est un élément non négligeable de leur doctrine mais (parce qu'il concerne seulement l'organisation de l'Eglise) secondaire par rapport au problème majeur : la pureté de la croyance.

Scandalisés par des maximes qui anéantissent le christianisme séculaire, ils refusent toute concession à l'esprit du temps. Ce sont de rudes jouteurs bien armés pour les polémiques.

Cependant leur front n'est pas toujours uni : certains sont d'une fermeté intermittente comme le Cardinal de Noailles dont la noblesse d'intention est souvent gâtée par le manque d'énergie. Cet augustinien convaincu a, par ses faiblesses, contribué aux plus grands malheurs de ses amis.

Parmi les défenseurs inébranlables de la vraie foi : Colbert, Soanen avant tout ; quelques autres évêques comme La Broue (Mirepoix), De Langle (Boulogne) Bossuet, le neveu (Troyes), Caylus (Auxerre), de Lorraine (Bayeux), mais beaucoup moins en pointe que les deux premiers.

Le clergé du second Ordre adhère massivement aux Appels. L'autoritarisme de l'épiscopat majoritaire favorise la diffusion du richérisme mais celui-ci est étranger à l'augustinisme français authentique et ne nous intéresse pas ici (2).

(2) Richérisme : doctrine exposée par Edmond Richer (1560-1631) : "Jésus Christ a conféré les clefs c'est-à-dire la Juridiction ecclésiastique en commun et par indivis à tout l'ordre sacerdotal, lequel était représenté par les apôtres et les soixante-douze disciples" (Histoire du Syn-

Ces querelles laissent-elles le peuple indifférent ? Ne généralisons pas à l'excès. La bourgeoisie - grande et petite - même une part notable du peuple le plus humble, sont beaucoup plus instruits dans les matières de la foi qu'on ne le supposerait d'après le spectacle actuel. Le bon sens populaire répugne aux échappatoires et au sophismes.

c) LA MARCHÉ DES EVENEMENTS

Elle est analogue à celle d'une tragédie classique à ressorts psychologiques. Le Pape déclenche tout par sa Bulle. Entrent en scène, pour faire avaler ce que Soanen appellera "la denrée" les deux forces conjuguées : Cour et Episcopat majoritaire. Mais la Bulle étonne, inquiète les plus enclins à l'approuver. D'où les premiers grincements : perplexité des partisans - active riposte des opposants. Les tentatives se succèdent pour gagner ces derniers.

Tout le drame "Janséniste", entre 1713 et 1729, est centré autour de Noailles qui tantôt résiste aux sirènes, tantôt leur prête une oreille complaisante. Obtenir la capitulation de l'archevêque de Paris serait s'emparer d'un bastion dont la reddition entraînerait une masse de ralliements, tellement le Cardinal conserve de prestige moral.

L'alliance entre Rome et la Cour de France malgré quelques nuages à l'avènement du Régent, n'est jamais sérieusement brisée. Le fossé se creuse entre les deux Pouvoirs d'une part, les appelants d'autre part. Une cascade d'accommodements n'accommode rien ; la guerre renait toujours.

Deux coups hardis dominent le panorama chronologique : l'Appel de 1717 - le "Concile" d'Embrun, 1727. A l'audace de la résistance répond, à dix ans de distance, une action répressive que le Pouvoir veut éclatante et décisive : encore un moyen pour impressionner Noailles oscillant depuis quatorze ans.

dicat d'E. Richer - *Apologia pro Joanne Gersonio*). Le richérisme est essentiellement la revendication des droits du clergé du second ordre. Voir : E. Préclin : "Les Jansénistes du XVIIIe siècle et la Constitution civile du clergé" (1928)

d) L'ATMOSPHERE DES QUERELLES

L'époque a ses modes propres de pensée et d'action, assez différents des nôtres.

1 - Malgré la quasi-inexistence de la Presse, l'opinion est une donnée dont les Puissances ne peuvent entièrement faire fi.

2 - Le juridisme est très vivace, d'où un recours constant aux procédures, une référence permanente aux décrets, canons, maximes, aux "appels comme d'abus". Les notaires ne chôment pas à enregistrer requêtes, protestations, pétitions, pièces de toute espèce.

3 - Les plus hauts commis de l'Etat, les Ministres se penchent et par priorité, sur des affaires que nous jugerions mineures : désignation des confesseurs de maisons religieuses, préséances dans la célébration des messes pontificales etc ...

4 - Les détenteurs de l'autorité au degré supérieur s'engagent personnellement, sans se dissimuler derrière l'anonymat des bureaux.

5 - Les décisions disciplinaires sont souvent sévères dans le domaine civil comme dans le domaine religieux. Mais elles n'ont pas la brutalité catégorique d'une liquidation du rebelle. Celui-ci a la ressource de tergiverser, de se bâtir un rempart juridique. Le Pouvoir n'avilit pas ceux qu'il frappe.

6 - Dans ce monde d'Ancien régime l'injustice est fréquente mais un Premier Ministre par exemple ne transgresse pas la hiérarchie des valeurs, même si ensuite il plie celles-ci à son bon plaisir. L'Etat n'est pas tout à fait coupé de ses origines sacrées. L'Economique n'étouffe pas encore le Spirituel. D'où le caractère inopérant des explications marxistes en histoire religieuse.

7 - Ce monde est un monde du loisir, de la durée temporelle lentement vécue contre laquelle ne prévalent pas la fébrilité et la hâte affairiste.

8 - C'est aussi un monde très civilisé où, dans les polémiques, les formes de la politesse ne sont jamais trop ouvertement bafouées.

9 - Les hommes que nous rencontrons mêlés à ces drames possèdent une culture approfondie, religieuse et profane. La subtilité théologique nous désoriente : elle désorientait beaucoup moins un public familier avec l'Écriture, les Pères, l'histoire Sainte.

10 - Chacun a la passion d'écrire : d'où des montagnes de libelles, mandements, éclaircissements, lettres, réponses, réponses aux réponses. Les contestations sont interminables à propos de la nuance d'un mot par exemple l' "équilibre". dépend-il de notre volonté de faire pencher une balance en équilibre entre le bien et le mal ?

En résumé, un univers mental d'avant l'Information et la tyrannie des Masses. Malgré des taches qui en ternissent parfois l'image, un art de vivre dont le secret est perdu depuis longtemps.

III – DE LA PUBLICATION DE LA BULLE A LA MORT DE LOUIS XIV (1713-1715)

L'opération-surprise imaginée par Louis XIV n'a pas parfaitement réussi. Voulant éviter une intervention de l'Assemblée générale du Clergé qui mécontenterait Rome comme ce fut le cas pour la Bulle "Vineam Domini", il se borne à réunir cinquante évêques dociles séjournant alors à Paris et leur demande de rédiger une formule d'acceptation de la Bulle Unigenitus apte à satisfaire tout le monde.

Quarante prélats rédigent donc une Instruction mais celle-ci contient des explications que le Saint Siège considère comme entachées d'un fâcheux esprit d'indépendance. Le Cardinal de Noailles et huit prélats refusent d'approuver l'Instruction pastorale des Quarante : ils sont exilés dans leurs diocèses. Le Parlement enregistre la Bulle en février 1714 et la Faculté de Théologie cède à son tour au début de mars.

Colbert et Soanen seront les plus acharnés à condamner la comédie des explications, à souligner la malhonnêteté de cette méthode. Il serait légitime de réclamer des explications au Pape : il est seul habilité à en donner mais, justement, la majorité, par peur de le vexer, ne réclame pas ce supplément

d'information. Que dire, par contre, des "explications", présentées par les évêques eux-mêmes, d'un texte qu'ils assortissent d'un commentaire de leur invention, s'arrogeant le droit d'interpréter la pensée du Pape en un sens anodin ?

Ni Colbert ni Soanen n'étaient à Paris en septembre 1713. Le 25 octobre, Soanen écrit à Noailles pour lui offrir son appui : «on tire à boulets rouges contre les trois remparts de la religion : l'Episcopat, la morale évangélique, la doctrine de Saint Thomas sur la grâce efficace de Jésus-Christ». En plein hiver il part pour Paris où il arrive le 9 janvier 1714. Il est des huit prélats qui, le 1er février, se retirent de l'Assemblée après avoir sollicité des explications du Pape.

Colbert qui a déjà recommandé à Noailles la fidélité à l'égard du Père Quesnel (lettre du 26 novembre 1711) attend le 11 mars 1714 pour exprimer nettement son opinion sur la Bulle. La Vrillièrre et de Torcy au nom du Roi l'ont pressé de se soumettre. Répondant à son frère, il ne lui cache pas qu'il est contre la Bulle parce qu'elle est opposée à la doctrine du Concile de Trente, aux droits et aux libertés de l'Episcopat liés à ceux du Roi. Cependant il va réfléchir encore, examiner de plus près l'Instruction des Quarante. Les objurgations de la Cour se font plus vives. Bissy, le 27 mars 1714, tente un plaidoyer gêné auprès de son confrère de Montpellier : les explications des Quarante, selon l'évêque de Meaux «n'ont pour but que de prévenir les esprits simples et faibles contre les fausses et odieuses interprétations que les gens malintentionnés ont données à la Bulle pour la faire mépriser et rejeter». Bissy ajoute que, si quelques propositions ont au premier abord peiné les évêques, ils ont tous été convaincus après examen «qu'il n'y en avait aucune qui ne méritât quelque une des qualifications de la Bulle». En avril, Colbert réplique à Bissy que les évêques se prêtant à des explications trompent Rome par un double jeu : «ils expliquent et affirment n'avoir pas expliqué. Il fallait ou bien que Rome connût et acceptât leurs explications ou qu'elle-même en donnât, personne ne connaissant mieux l'esprit de la loi que celui qui l'a dressée». Soanen ne parle pas autrement : «accepter la Bulle sans explication, c'est renoncer à la foi ; accepter avec des explications c'est renoncer à la bonne foi et à la raison». Le 5 juin 1714, Colbert affirme son

opposition définitive à la Bulle, en réponse à une nouvelle lettre de La Vrillière pour le Roi (28 mai 1714), et sans se laisser convaincre par les arguments que Fleury lui a exposés. L'évêque de Montpellier craint une capitulation du Cardinal de Noailles : «sur tout ce qu'on entend dire il paraît qu'il est près de mollir» (9 juin 1714 à Pouget) ; il est content cependant du mandement que prépare le Cardinal et il espère encore des explications du Pape. Il exhorte Noailles à persister dans sa demande d'explications au lieu d'en donner lui-même «qui ne peuvent être que forcées».

Colbert et Soanen écrivent à Noailles sur un même ton d'affectueux respect mais ne ménagent pas leurs mises en garde lucides. En plus de ses lettres directes, Soanen prie Melle de Jaucourt, ce factotum des Amis de la Vérité, de communiquer au Cardinal ses inquiétudes sans le blesser. Pourtant Noailles est mécontent quand Soanen ne montre guère d'enthousiasme pour ses projets conciliateurs. Alors Soanen conclut (à Melle de Jaucourt) : «quand on tremble, on ne compte pour les vrais amis que les trembleurs». Noailles hésite à publier son factum Nouveaux ordres de M. de Senez à Melle Jaucourt : «faites tout pour suspendre car je suis sûr qu'on n'attend qu'un mot pour briser» (21 juin 1714).

Par son mandement du 2 février 1715 Noailles refuse de recevoir la Bulle mais condamne le livre de Quesnel. D'où l'indignation de Colbert devant «ces raffinements et ces subtilités pour condamner un innocent et plaire aux hommes». M. de Montpellier cependant écrit au Cardinal sans colère mais avec douleur : «cet acte peut rompre la parfaite conformité qu'il y a eu jusqu'ici entre vos sentiments et les miens». Et il le console «dans ses afflictions et dans les maux dont l'Eglise continue d'être agitée» (17 mars 1715).

Au début, Soanen semble avoir été moins net que Colbert à propos de la condamnation de Quesnel. Celui-ci signalait à Colbert que MM. de Senez et de Boulogne «avaient signé avec Noailles la protestation du 12 janvier 1714 où il est dit qu'ils ont résolu de condamner ce livre et d'en défendre la lecture dans leurs diocèse». Les évêques de Montpellier et de Mirepoix furent seuls alors à défendre sans restriction l'excommunié et le proscrit.

Quoi qu'il en soit, Soanen critique sévèrement, dans une longue lettre à Melle Jaucourt (13 mars 1715), le mandement du Cardinal et accuse ce dernier de donner une réalité à un fantôme de jansénisme «afin d'avoir toujours un prétexte de crier contre certains gens, pour se mettre lui-même à couvert aux dépens d'autrui».

Les deux évêques sont heureux devant l'échec d'un projet d'accommodement plus poussé entre Noailles et la Cour. Le Cardinal est menacé d'être déposé par un Concile national. La mort de Louis XIV empêcha cette combinaison inouïe. Victime de choix, Noailles reconquiert l'estime de ses amis les plus fidèles et de tous les augustinien.

Dès cette période, l'union de Soanen et de Colbert ressort de leur Correspondance, peu abondante d'ailleurs : il n'était pas besoin de conciliabules pour que les deux hommes critiquassent avec une pareille véhémence les solutions sans franchise des "arrangeurs", au nom d'une semblable probité. Aux yeux de Soanen, Colbert est déjà un guide : «Je serais sensiblement touché si M. de Montpellier était ébranlé par les vents, et s'il est ferme jusqu'au bout on ne pourra pas nous accuser d'intrigue lui et moi ; quoique nous soyons fort unis, je ne lui ai point écrit depuis un an» (à Melle Jaucourt, 3 novembre 1714).

Colbert est, en vérité, un combattant plus décidé, insensible aux dangers. Il ne croit pas mériter des louanges pour «n'avoir pas voulu empoisonner (ses) ouailles» (lettre à Tronchay, 2 septembre 1714). Et à l'Archevêque de Narbonne allant à Paris il déclare sans ambages, sans atténuer sa pensée : «vous pouvez assurer ceux qui demanderont mes dispositions que je ne veux pas recevoir la Bulle - je m'en garderai bien».

IV – LES DÉBUTS DE LA RÉGENCE L'APPEL DE 1717

Le début de la Régence ouvre des espoirs aux appelants. Noailles est nommé Président du Conseil de Conscience. Colbert le félicite sur «la justice que Mgr le duc d'Orléans (lui) a rendue». Il le prie d'aider à faire sortir de prison les amis de la

Vérité et - ce qui est moins évangélique - il demande que soient arrêté «tant d'autres qui l'ont bien mieux mérité».

Mais les polémiques recommencent. La Cour ne va pas très loin dans ses velléités d'indépendance vis à vis de Rome. Un nouvel accommodement est remis sur le chantier après le refus de Clément XI de recevoir les négociateurs du Régent : l'abbé Chevalier et le Père de La Borde. Cet accommodement sera communiqué à Noailles en août 1716.

Colbert mobilise toute son énergie contre l'idée d'un compromis : «On nous fait des mystères sur tout qui paraissent n'avoir d'autre but que de nous mener comme des enfants à une fin toute différente de celle que nous nous sommes toujours proposée» (à l'évêque de Châlons, 5 mars 1716). Et, au mois de septembre, alors que Noailles a envoyé son projet à Rome : «Nous ne pouvons être unis au Cardinal de Noailles et, s'il s'engage dans une négociation dont l'acceptation de la Bulle doit être le but, nous ne pouvons le suivre». L'évêque de Montpellier, trop rigide sur les principes, est frappé d'un véritable ostracisme dans le groupe de Noailles. Parce qu'ils refusent de signer le "Corps de doctrine", Colbert et son confrère sont écartés des conférences tenues sous le patronage du Régent. En janvier 1717 les deux Prélats, auxquels se sont joints MM. de Boulogne et de Mirepoix, déclarent qu'ils n'accepteront pas la Bulle, même avec des explications. Soanen avait proposé un examen de l'affaire par la Sorbonne qui jeta dans la balance le poids de son autorité, en ces premiers mois de 1717.

Le 1er mars 1717, les évêques de Mirepoix, Boulogne, Senez, Montpellier interjettent appel de la Bulle devant le concile général. Le 5 mars, la Faculté de Théologie adhère à l'appel. Les repréailles de la Cour ne tardent pas : les quatre Evêques sont relégués dans leurs diocèses. Aucune vexation n'est épargnée à Colbert par Basville, l'Intendant du Languedoc. Une partie de son clergé est contre lui; son chapitre refuse d'adhérer à l'Appel. Des bruits calomnieux courent, selon lesquels l'évêque de Montpellier songerait à établir une religion nouvelle admettant le mariage des prêtres ! Soanen est moins contrecarré dans son diocèse.

Le Cardinal de Noailles a déposé un appel individuel à l'Of-

ficialité le 3 mai 1717 sans le rendre public, d'où de nouvelles tractations de la Cour avec Rome pour empêcher le coup d'éclat de la publication. Colbert et Soanen demeurent des observateurs vigilants «Je ne vous réponds pas, écrit Colbert à Louail, le 30 septembre 1717, sur les lanterneries et pusillanimités de M. le Cardinal, je suis trop en colère et trop fâché quand j'y pense». De son côté Soanen critique la lettre de Noailles au Pape du 2 juin 1717 et croit que l'Appel du Cardinal, «ce fantôme de fermeté ne verra jamais le jour». La déclaration royale du 7 octobre 1717 imposant le silence, Soanen rend responsable celui qu'il nomme l'Avocat «qui n'a pas eu le courage d'enfanter l'Appel ; on s'est prévalu de cette lâcheté pour nous porter un coup mortel». Le mot est dur. Avec plus de modération l'évêque de Senez déplore «l'inaction d'un grand homme de bien» (22 juillet 1717).

Mettant fin aux arguties, l'intransigeance du Pape, le décret de l'Inquisition contre les Quatre Evêques, les lettres "Pastoralis officii" (8 septembre 1718), d'une violence inimaginable, conduisent Noailles à publier son Appel. D'autres appels suivirent comme une trainée de poudre ; une trentaine d'évêques, quinze cents docteurs de Sorbonne.

C'est le beau moment de Noailles : il publie en 1719 son instruction pastorale qui lui sera tant reprochée. En avril 1719 les Quatre réappellent contre les lettres "Pastoralis Officii". Lui envoyant son Instruction pastorale, Noailles écrit à Colbert «Souvenez-vous, s'il vous plaît, de vos anciennes bontés pour moi».

Pendant toute cette période, les évêques de Senez et de Montpellier se communiquent leurs raisons d'espérer et de craindre, désolés quand Noailles cède, heureux quand il échappe aux traquenards de l'acceptation mitigée de la Bulle et fait front aux adversaires.

V – DE L'ACCOMMODEMENT DE 1720 AU "CONCILE" d'EMBRUN

Dubois, dont le Régent a fait son ministre dirigeant, brigue le chapeau cardinalice pour pouvoir accéder officiellement à la charge de Premier Ministre ; il a également besoin du Saint

Siège pour isoler l'Espagne, avec laquelle la France est en guerre. Donnant donnant, le Pape exige la soumission des Appelants. Une déclaration royale du 5 juin 1719 prescrit une fois de plus le silence aux polémistes. Les conférences d'évêques recommencent. Le 13 mars 1720 Noailles finit par signer un "Corps de doctrine" accepté par 98 évêques dont seulement cinq opposants. Le 4 août 1720, le Régent et Dubois rédigent la "Déclaration royale" qui sera enregistrée, non sans peine, au Parlement (décembre 1720): Le Régent se frottait les mains. «J'ai bridé mes ânes» disait-il. Mais des clauses réticentes diminuaient la portée de l'accord, et Rome ne le ratifia pas.

On devine de quelles accusations Noailles fut l'objet de la part de ses amis. Du jour au lendemain, le voilà traité de renégat «Je ne m'étonne pas, écrit M. de Mirepoix, que Noailles soit honteux de ce qu'il a fait ; non seulement il s'est déshonoré mais il a offensé Dieu».

Soanen n'est pas plus indulgent envers l'Archevêque «en six ans entiers, je n'ai jamais vu dans le M. la moindre démarche sincère d'affection pour ceux qui allaient au bien d'un pas droit parce qu'il avait envie de faire ce qu'il a fait ... Je le plains beaucoup et encore plus tant de gens de bien qui se sont appuyés sur un roseau qui, en se brisant, leur percera la main». Et Soanen rappelle un mauvais souvenir : la destruction de Port-Royal, dont le Cardinal est responsable : «les pierres de Port Royal sont sur sa tête».

Le 7 avril 1720 Soanen a adhéré de tout cœur à la lettre envoyée par Colbert à Noailles «qui se laisse entrainer au précipice». En novembre 1721, les deux évêques se retrouvent tout naturellement parmi les sept qui adressent une lettre au nouveau Pape Innocent XIII. L'Inquisition condamne le document. En juillet 1721 Dubois avait été promu Cardinal. La répression bat son plein, les opposants sont interrogés par la police. C'est, de nouveau, la série des sanctions, des protestations, des remontrances, des arrêts, des libelles plus ou moins clandestins. Les escarmouches n'ont jamais cessé : la Paix de 1720 n'était qu'une fausse paix.

Autant d'occasions pour l'évêque de Senez d'admirer son confrère de Montpellier, toujours sur la brèche. Leur amitié gagne en ferveur. «Mon cœur commença par la lecture de votre

lettre parce que tout ce qui me vient de vous m'est plus cher que je ne puis vous le dire. Quand vous me donnez un signe de vie, à la seule vue du caractère de votre main j'oublie tout et ne suis sensible qu'à votre bonté» (Soanen à Colbert, 4 juin 1718).

La remise en vigueur du Formulaire allait aggraver la persécution contre l'évêque de Montpellier.

L'imagination fit défaut pour forger un nouveau prétexte : l'arme un peu rouillée servirait bien encore !

A partir de 1722 les bénéficiaires et titulaires de grades ecclésiastiques doivent signer le Formulaire d'Alexandre VII, tombé en désuétude en de nombreux diocèses. Colbert persista à maintenir la distinction du fait et du droit, au lieu d'obéir à l'ordre des signatures pures et simple. Ainsi fut ressortie du magasin des accessoires la "Pencarte frauduleuse de quatre vingts ans" (Soanen, lettre à Boursier, 7 mai 1727), et les Jésuites purent mener la vie dure à Colbert, en particulier à l'Université de Montpellier.

Certes le Prélat se défend. Le 14 avril 1723, il accuse Fleury d'entretenir des espions à Montpellier et Fleury se justifie par une lettre du 8 octobre 1723. Colbert demande encore à Dubois d'interdire le séjour à Montpellier du Jésuite Senault et récuse la compétence du Conseil de Conscience en matière de «gouvernement intérieur des diocèses»: «Les évêques qui composent (ce Conseil), ne sont ni mes juges ni mes supérieurs en rien. Je ne les reconnaitrai jamais pour tels».

Les "Remontrances au Roi" de l'évêque de Montpellier font grand bruit. Soanen les appelle "l'Antidote" et ne tarit pas d'éloges sur leur compte et celui de leur auteur. Dans sa lettre du 29 octobre 1724, il affirme son empressement à s'unir à Colbert mais ne risque-t-il pas de lui nuire ? Le 3 décembre 1724, il est d'accord pour l'envoi d'une lettre commune au Roi et au duc de Bourbon. Le 11 mars 1725, il s'inquiète à propos d'une lettre de Colbert au Pape et d'une prétendue soumission. Dans sa lettre aux évêques de France (2 mars 1725), Colbert exige la signature limitée au "droit". Comme il n'accepte pas les signatures de son clergé conformes au modèle officiel, les prêtres doivent aller signer à Narbonne. Ce conflit ne lui fait pas oublier le combat contre la Constitu-

tion. Le 25 août 1725 réfutant les timidités de Verthamont, l'évêque de Pamiers, il interroge : «la Constitution est-elle mauvaise ou non ? Si elle est mauvaise, de tous les inconvénients je n'en vois pas de plus grand que celui de la recevoir». Et de s'exalter à la persévérance tant que les murs de Jéricho ne seront pas tombés : «il faut prendre les trompettes, les faire retentir tous les jours autour des murs». Il proclame fièrement : «Je suis moi-même réappelant et le premier des réappelants de mon diocèse. Je le suis parce que je suis évêque français et que Dieu m'a fait la grâce de confesser de bouche ce que mon cœur reconnaît être véritable» (A l'Intendant du Languedoc, 13 janvier 1724).

Colbert traverse des périodes d'abattement, en particulier lorsqu'un arrêt du Conseil supprime ses "Remontrances". Il avoue à Soanen : «J'en suis si accablé que j'ai peine à développer tout ce qui se passe dans mon cœur». Mais il se redresse courageusement : «M. de Bernage peut bien envoyer des ordres à des paysans et autres gens qui dépendent de lui mais non pas à des prêtres sur lesquels les intendants n'ont aucune juridiction» (au duc de Bourbon, 11 avril 1724). Parfois la bonne humeur l'emporte : «Dieu me donne des forces de corps et d'esprit. Le courage, par sa miséricorde, ne me manque point encore et je me porte mieux que je n'ai fait depuis plusieurs années» (15 décembre 1722). De nombreuses lettres de Soanen le réconfortent au milieu de ses épreuves. Le 28 janvier 1724, l'évêque de Senes approuve le rejet de "l'ancien grimoire" (le Formulaire pur et simple) et ajoute : «Devant vous mon propre feu pour la Vérité n'est que glace». Le 27 novembre 1724 il confesse avec admiration et tendresse : «vous m'avez fait dire mille fois avec le Premier des Papes : Si patimini propter justitiam, beati», et, qui plus est, avec Jésus-Christ : Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.

«Celui qui vous donne la force pour sa cause vous conservera pour elle, et elle triomphera tôt ou tard pour vous».

La saisie du temporel de l'évêque de Montpellier (21 septembre 1724) achève de poser ce dernier en victime «gloire et couronne de l'épiscopat, chef des amis de la Vérité» selon les expressions de Soanen. Les brimades se succèdent : interdiction d'assister aux Etats de sa Province — assignation à résidence dans son château de la Verune. Les ecclésiastiques qui

contestent son autorité reçoivent l'aide de la Cour. Son chargé d'affaires, Dilhe, est arrêté à Paris. Un schisme éclate au Couvent de la Visitation à Montpellier : la Cour soutient les religieuses en rébellion contre l'évêque. L'idée d'un Concile provincial à Narbonne pour juger l'évêque de Montpellier commence à germer dans certaines têtes. Le projet n'est plus chimérique, dès l'accession au Pouvoir du Cardinal Fleury (juin 1726).

En 1724, Noailles a rédigé les XII articles, sorte de profession de foi augustinienne que le nouveau Pape dominicain Benoit XIII devrait approuver mais qu'il n'approuve pas. Ce fut au contraire une levée de boucliers de tous les molinistes et constitutionnaires.

Colbert avait cru d'abord à un revirement favorable de Benoit XIII : dans sa seconde lettre à ce Pontife (1er février 1725) il s'écriait « Nos ennemis croyaient tenir la victoire entre leurs mains et vous la leur arrachez impitoyablement. Achevez, très Saint-Père, cette œuvre ».

Cette confiance se révéla mal placée. Bien vite Colbert se méfia des manigances romaines et la lettre de Noailles au Pape pour « appuyer le parti dangereux des explications » réveilla sa vigilance : « Si Rome ne se rétracte pas, elle cessera d'être chrétienne ». Il s'en prend à l'évêque de Saintes qui a osé traiter les XII articles d' "ouvrage de ténèbres" : « Quel scandale pour l'Eglise ! Quel triomphe pour les libertins. »

La majorité de l'Episcopat réclame des Conciles provinciaux pour remettre "dans le droit chemin" les évêques de Bayeux et de Montpellier. L'affaire est examinée par l'Assemblée du Clergé de 1725 puis par l'Assemblée de la Province de Narbonne. Les difficultés sont réelles : la cause est commune à plusieurs évêques et touche aux matières de foi — le Pape risque d'intervenir, ce qui est gênant du point de vue gallican. Colbert sera un accusé peu maniable qui déjà annonce : « Faire mon procès c'est faire celui des quatre Evêques de 1668 et des dix neuf qui les soutinrent (3) » et se retranche derrière la

(3) Ces quatre évêques étaient Nicolas Pavillon (Alet), Caulet (Pamiers), Arnould et Chouart de Buzenval. Ils s'opposèrent à la signature qui ne distinguerait pas le droit et le fait. Dix-neuf évêques se solidarisèrent avec eux ; plusieurs autres ne cachèrent pas leur sympathie à leur égard.

haute figure de N. Pavillon (4) «Pourrait-on soutenir sa vue dans un Concile où il serait cité comme criminel ? ».

Soanen participe de très près par l'esprit et par le cœur à ces douloureuses épreuves, il sent que va éclater l'orage sur son confrère. En fait, Colbert est protégé par sa qualité de grand Seigneur. Contre lui le dossier est lourd mais la Cour hésite devant le scandale. On se rabattra sur un plus petit gibier dont la prise causera moins de criailles (du moins le croit-on).

Le "Concile" d'Embrun a été décidé en désespoir de cause faute de pouvoir réunir le Concile de Narbonne contre Colbert. Mais Soanen lui-même s'est désigné aux coups par son Instruction pastorale datée du 2 août 1726 «traité d'alliance dit-il, avec l'illustre souffrant qui ne sera plus seul». L'Instruction, publiée le 19 janvier 1727, prenant la défense des XII articles et de Quesnel, est un acte de dévouement fraternel qui couronne des années de combat commun : «Je ne veux plus vous écrire qu'après que j'aurai été à la brèche pour vous ou tiré un coup de pistolet». Et encore : «Votre cœur est si plein de lumière et d'amour pour la vérité que ni votre langue ni votre plume ne peuvent y suffire». Colbert, dont Soanen a adopté le Catéchisme, est l'inspirateur de l'évêque de Senez Intrépide, Soanen fait face : «Je m'attends que le nouveau Maître (Fleury) me réglera de quelque plat de sa main» Et il se prépare à la défense canonique de Colbert et de la sienne : le 27 janvier 1727 il demande un conseil juridique pour «protester opposer, appeler, récuser, attaquer». L'évêque de Montpellier est fier d'être l'héritier spirituel de son confrère en l'épiscopat :

«Ne croyez pas, mon très cher seigneur, que je sois assez lâche pour vous abandonner. Non assurément, je ne renoncerai pas à cette riche et magnifique succession à laquelle il vous a plu de m'appeler par votre testament». Quelle émulation dans la fidélité et la sérénité !

Le Concile a été conçu par Fleury, également comme un instrument d'intimidation pour le Cardinal de Noailles qui en butte aux tortueuses intrigues ourdies par le maître de l'heure,

(4) Sur N. Pavillon voir le livre de E. Dejean, 1909.

est, paraît-il, à la veille de la capitulation malgré l'intervention de son clergé. Soanen condamné, ce sera un avertissement sérieux à l'adresse du Cardinal de Noailles et de l'évêque de Montpellier.

VI – LE «CONCILE» D'EMBRUN (1727) ET SES CONSEQUENCES

Nous avons conté ailleurs (5) l'histoire de ce «Concile» que d'aucuns, non sans raison, appellent «Brigandage», tellement les dénis de justice y furent flagrants. Nous marquerons seulement la présence morale (malgré l'absence physique) de Colbert de Croissy sur le banc d'infamie aux côtés de Soanen. Il est, dans l'esprit des évêques-juges implicitement, le complice de l'accusé. Les faits reprochés à Soanen le sont aussi à Colbert : distinction du fait et du droit pour la signature du Formulaire – sympathie manifestée pour Quesnel – défense des Douze Articles. Colbert diffuse parmi l'épiscopat la Lettre Circulaire de Soanen aux évêques (27 août 1727). Le 8 septembre, à la troisième citation, Soanen vint à la barre du "Concile" signifier, en son nom personnel et au nom de Colbert, l'Appel au Pape et au futur Concile général du violement de la Paix de Clément IX. La condamnation de l'Instruction pastorale – sans précisions sur les erreurs qu'elle contiendrait – parle de "complices", entendez, en premier lieu, l'évêque de Montpellier.

A celui-ci, l'illustre victime communique au fur et à mesure ses impressions sur le "procès" : il trouve d'admirables phrases lyriques pour dire sa tristesse et sa déréliction. «J'étais condamné avant que d'être ouï» (28 août) – «Quand on a la faveur on a toujours le droit, la force et le succès» (12 septembre) – «Il faut préférer le devoir à la fortune, à la liberté et à la vie» (12 septembre) – «C'est l'heure de la puissance des ténèbres, la vérité les dissipera quand elle voudra se mon-

(5) Voir M. Laurent "J. Soanen devant le "Concile" d'Embrun" disponible chez l'auteur à Saint-Laure, 63, Prix 4 F. CCP 114-86 (Clermont-Ferrand)

trer. Si le Seigneur est pour nous qui osera être contre nous ? C'est le frémissement pathétique d'une Angélique de Saint-Jean.

Soanen est suspendu de tout pouvoir et juridiction épiscopale. Le voici sur la route de l'exil, séparé de son troupeau : « Mon cœur est déchiré dans toutes mes veines car après Dieu j'aime mon troupeau, mes filles et mes pauvres ». Un grand-vicaire intrus gouverne le diocèse de Senez, dont l'évêque est relégué au monastère bénédictin de La Chaise-Dieu. Conséquence non prévue de la sentence d'Embrun : un large mouvement d'opinion en faveur du condamné, une campagne très active où Colbert joue un rôle prépondérant. Soanen « prisonnier de Jésus-Christ » agit plus que jamais, se tient au courant de toutes les affaires, reçoit la visite de messagers. Les Oratoriens du Séminaire de Montpellier servent d'intermédiaires entre les deux évêques amis. Soanen recommande à son confrère les ecclésiastiques de Senez qui vont se réfugier à Montpellier, il prie de les recevoir « tanquam viscera mea ». Les écrits de Colbert lui sont, dit-il « des drogues salutaires mieux encore que les recettes de remèdes pour la goutte » (10 septembre 1735). La correspondance avec Montpellier est un puissant réconfort : « Je reprends une nouvelle vie quand je puis vous ouvrir mon cœur avec assurance » (27 février 1730). Soanen est logé dans l'appartement des hôtes, il prend ses repas à la table du Prieur, il reçoit les honneurs au chœur. Le vieillard ranime par son exemple la foi des religieux, leur attire la prospérité matérielle si bien que les dettes du monastère sont payées et les bâtiments réparés. La Chaise-Dieu devient un centre de pèlerinage et de résistance augustinienne, la plaque tournante de l'action des anticonstitutionnaires. Comment ne pas apprécier un certain libéralisme du pouvoir royal, que notre XXe siècle a de la difficulté à concevoir ?

Soanen entretient une immense correspondance avec les amis, connus ou inconnus (6). Ses lettres constituent aujourd'hui une vaste chronique des années 1728-1740, une mine de renseignements sur les exilés, emprisonnés persécutés, les défenseurs de l'extérieur, ceux qui ont capitulé (les "tom-

(6) "La Vie et les Lettres de Messire Jean Soanen" (1750)

bes”), ceux qui tiennent bon, se rachètent de leurs faiblesses. L'intense vie religieuse française s'y reflète et l'ouvrage complète la collection des "Nouvelles Ecclésiastiques", s'arrêtant sur les menus incidents aussi bien que sur les drames les plus graves.

Le 30 octobre 1727 paraît la Consultation de Cinquante avocats de Paris favorable à M. de Senez. Des satires traitent le "Concile" de "Sabbat". Des gravures et estampes stigmatisent les Jésuites.

Colbert entre immédiatement en scène. Sa lettre à Benoit XIII (novembre 1727) n'obtient d'autre réponse que le Bref du 17 décembre qui approuve le Concile d'Embrun et annonce des sanctions contre «le petit nombre d'évêques indociles». Colbert groupe ses troupes, recrute des évêques : l'inertie de certains l'irrite. Les sympathisants sont lents à se remuer pour apporter leur appui au «saint vieillard de Senez, respectable par son âge et infiniment davantage par sa piété et son érudition, l'exemple de tout le clergé de France».

A Soanen il se plaint de son peu de succès : «Il y a bien de la lâcheté parmi les évêques. Il est honteux et humiliant pour nous de voir des laïques plus fermes et courageux que tant d'évêques qui connaissent la vérité et qui la retiennent dans l'injustice. Que cinquante évêques fassent ce que cinquante avocats ont fait et la paix de l'Eglise sera bien avancée».

Colbert comptait sur vingt prélats mais plusieurs se dédirent. Soanen cite fort à propos S. Jean Chrysostome «Nihil tam metuo quam episcopos, paucis exceptis». Pourtant l'évêque de Castres rédige une lettre circulaire qui lui vaut l'interdiction d'aller aux Etats du Languedoc en janvier 1728 et les félicitations de Colbert : «cette lettre mérite d'être écrite en lettres d'or, elle immortalisera votre nom à jamais». Soanen fait écho et écrit à M. de Castres : «vous êtes du nombre de ces saints qui sont canonisés dans les cœurs avant de l'être dans les formes». L'évêque de Bayonne adhère à la cause de Soanen : «ses dispositions sont merveilleuses» (Colbert, 12 octobre 1728). Digne également de louange l'attitude de M. de Caylus (Auxerre). Mais M. de Montauban, MM. de Dax et de Rodez font défection. La chute de Tourouvre, évêque de Rodez a «été le sommeil» à Colbert qui pense avec horreur aux suites. M. de

Riez aussi à tourné le dos à Soanen. Quelle désertion des pasteurs trop sensibles à la pression politique et policière (« La maréchaussée en divers lieux veille jour et nuit sur les grands chemins pour empêcher l'adhésion des pieux collègues ». Soanen 5 janvier 1728).

Par contre Soanen est plein de reconnaissance pour Colbert; il le remercie avec effusion de son Instruction pastorale « apologie triomphante », de sa "lettre au Roi" dont il dit : « les lambeaux qu'on m'a montrés sont d'une si grande beauté qu'ils excitent fort mon envie » (15 août 1728). Le 13 décembre 1728, il révèle qu'il chante le Te Deum pour son Maître le Roi, et pour son Héros (Colbert). Le 18 février 1728 déjà il écrivait à Colbert : « Des neuvaines se font à Paris et ailleurs ... il y est fait mention de vous ». L'amitié et la confiance mutuelles se sont accrues : « jamais je ne me lasserai de vous remercier, de vous honorer et de vous embrasser avec tout le respect et la tendresse de mon cœur » (Soanen à Colbert, 28 septembre 1728).

Le Cardinal de Noailles fut parmi les Douze évêques qui signèrent la lettre au Roi pour Soanen (7 mars 1728). D'où la joie de Soanen : « vous avez gardé pour le temps présent le meilleur vin et les plus excellentes vérités de la Religion pour ne les produire qu'au moment de Dieu » (1er avril 1728). Noailles est aussi des neuf évêques qui s'opposent à la publication du Bref du Pape approuvant le "Concile". Le 17 mai encore, il signe les Nouvelles Remontrances pour justifier les Douze. Puis, le surlendemain, il se rétracte, tout en pressant l'envoi des Remontrances à la Cour. Le vieux Cardinal est mené par sa nièce, la Maréchale de Gramont : ses facultés intellectuelles ne sont plus entières. Le 11 octobre 1728, il accepte totalement la Bulle et rétracte son Mandement de 1719 ... ce qui ne l'empêche pas de rétracter cette rétractation (Lettre à Colbert, 2 novembre 1728).

Colbert et Soanen ont suivi peut-être avec plus de douleur que de colère les navrantes contradictions d'un homme de bien auquel fit défaut toujours la volonté. « C'est un chaos où on se perd, disait Colbert de la conduite du Cardinal depuis le "Concile" d'Embrun ... Cette machine fait bien du mal ... et on s'en servira pour en faire encore davantage ». Noailles mourut le 4 mai 1729, aimé de ses amis malgré ses défaillances,

pleuré de Colbert et de Soanen qui, malgré leurs justes sévérités, surent estimer la noblesse de cœur du « bon Cardinal ». D'ailleurs Soanen gardait en dépôt l'annulation écrite des rétractations, « l'original de l'antidote du mandement » (lettre du 9 mars 1729).

Pendant ce temps, des bruits courent d'un second Concile, contre Colbert cette fois. Soanen l'avertit : pendant le Concile d'Embrun l'archevêque de Narbonne a écrit à l'évêque de Viviers pour qu'il recueille tous les Actes en vue d'un Concile à Narbonne (lettres du 30 octobre et 1er novembre 1727). En février 1728, l'orage n'est pas apaisé : Soanen est inquiet pour son ami : « L'homme ennemi (Fleury) s'enhardira pour aller jusqu'à vous. Votre naissance, votre place et les grands coups que vous avez frappés tant de fois irritent tout son feu. Je prie Dieu qu'il nous conserve le bouclier des forts et l'espérance d'Israël » (13 février 1728). Colbert s'attend au même sort que M. de Senez.

Pourtant il n'y aura pas de réédition du coup d'Embrun « je suis convaincu qu'il ne sera plus parlé du Concile de Narbonne », écrit Soanen le 1er avril 1728, alors que quelques jours auparavant il exprimait encore ses craintes.

Pour le moment le danger est écarté et ce résultat est dû à l'efficacité de la campagne en faveur de Soanen. L'embrunade n'avait point de fortune comme disait Colbert. Tencin, meneur de la comédie d'Embrun, se voyait disgracié et seul à supporter les attaques des "Jansénistes". Aussi souhaitait-il un Concile à Narbonne pour détourner la réprobation sur d'autres. La Consultation des Cirquante avocats anéantit tout projet de Concile provincial. Le cardinal de Bissy en était persuadé et constatait : « La Consultation recule de dix ans les affaires » ... Il ne fallait plus songer, selon le même Bissy, qu'à un Concile national « bien ferré ». Soanen concluait, le 9 mars 1729, s'adressant à Colbert : « Je crois que vous leur avez fait peur et que le projet d'un second Conciliabule s'est évanoui ».

VII – L'OFFICE DE GREGOIRE VII

Les deux évêques, tout prisonnier que fût l'un d'eux, allaient faire entendre puissamment leur voix lors de l'affaire de la Légende de Grégoire VII.

Benoit XIII canonisa Grégoire VII, le Pape de la Querelle des Investitures, l'incarnation de l'autoritarisme romain qui prétend faire et défaire les empires.

Cette glorification de l'homme de Canossa apparut aux gallicans comme une provocation. La Légende fut saisie. Le Pouvoir, en la personne de Fleury, fut d'accord avec la riposte du Parlement, exigeant seulement la discrétion : l'Arrêt du 20 juillet 1729 contre la Légende fut affiché, non crié. Le Pape censura cet arrêt le 31 juillet suivant. Les magistrats supprimèrent le Bref. Plusieurs évêques, dont Colbert, sont frappés par d'autres brefs. Cependant, même des partisans de la Bulle comme l'évêque de Verdun sont opposés à la Légende de Grégoire VII. Les appelants soutiennent la thèse du pouvoir absolu des rois tenant leur autorité de Dieu, tout en devant se soumettre aux Pasteurs et aux Prêtres dans les devoirs de la religion. La Légende pêche par les mêmes irrégularités que la Constitution : elle inspire la crainte des excommunications injustes ; elle dispense des devoirs les plus saints.

Le successeur de Noailles à l'Archevêché de Paris, Vintimille, a des ennuis avec ses curés malgré une Instruction pastorale apaisante glissant sur le sujet de la Légende. La politique de Vintimille, on s'en doute, est jugée sans aménité par le prisonnier de La Chaise Dieu : « on veut tout dire et on ne dit rien. On frappe et on caresse tour à tour » (22 octobre 1729). Le nouvel Archevêque est aux ordres de la Cour. La Faculté de Théologie est épurée : on en élimine cent docteurs adversaires de la Bulle : « Quel ravage en Sorbonne ! Où est la pudeur de faire passer pour un décret de cette Faculté la délibération de ce cadavre dont la pourriture répand une odeur insupportable dans ce royaume ? » (Colbert, 30 décembre 1729).

Le 30 juillet 1729, l'évêque de Montpellier avait lancé un

Mandement contre la Légende et sa « doctrine seditieuse, tendante au schisme, dérogeant à l'autorité souveraine des rois ». Dans une Lettre au Roi (31 décembre 1729) il rappelle à celui-ci la doctrine constante de la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel : « Votre Couronne est un don de Dieu mais la doctrine qui en établit l'indépendance est préférable à toutes les couronnes. ». Le ton monte contre « les troupes que le Pape met en garnison dans toutes nos villes et nos campagnes à nos dépens », entendez la multitude des religieux Jésuites. Et de réclamer la publication de la "Défense de la Déclaration de 1682" de Bossuet. Cette Lettre enchante Soanen qui l'estime « un présent magnifique, tout à fait épiscopal » (3 juillet 1730), supérieur encore aux savantes dissertations de M. de Troyes et aux Mandements de MM. d'Auxerre et de Castres sur le même sujet.

La Déclaration du Roi établissant la "Constitution" loi de l'Etat — « le nouveau Crédo », selon Soanen — est enregistrée par le Parlement après des épisodes mouvementés (3 avril 1730). L'Assemblée du Clergé de 1730 entend un rapport contre Colbert rédigé par l'Archevêque de Bordeaux. Les Prélats se plaignent d'être présentés par Colbert comme « lâches et prévaricateurs ». Il cause le scandale dans l'Eglise il doit comparaître devant un Concile provincial à Narbonne. Mais l'Archevêque de Narbonne n'est pas très enthousiaste pour cette procédure. Ainsi renaît l'idée d'un second Embrun. Malignement, Colbert imagine le dilemme devant lequel se trouve l'Assemblée à propos de la Légende. Ne pas y faire allusion est impossible. « Parler fortement cela n'accomode pas ceux qui veulent cheminer. Parler faiblement c'est manquer de fidélité à son prince et s'exposer à de rudes reproches ». Et de conclure : « Mes allures sont un peu différentes de celles de ces Seigneurs ». Il est pour eux comme un vivant reproche et un trouble-fête, un gêneur pour la diplomatie royale : « César ne vous sait pas gré de votre zèle. Quelqu'un vous aura dit : « De quoi vous avisez-vous de nous brouiller avec la Cour de Rome ? » (Soanen à Colbert, 3 janvier 1730).

Impuissant devant la majorité conformiste, Colbert en arrive à professer que, dans les temps d'obscurcissement, le dépôt de la foi est confié à un petit nombre de fidèles. Les minorités dans le Vrai ont l'autorité de persuasion ; le grand

nombre n'a que l'autorité de juridiction. Les pasteurs ne sont pas libres : s'il étaient libres il y aurait au fond de leur cœur unanimité sur la croyance. On soupçonnera ici des relents de richérisme. N'oublions pas cependant que cet évêque ne saurait survaloriser démagogiquement le second ordre ni diminuer le prestige de la hiérarchie. La Vérité ne dépend pas des entraînements majoritaires.

VIII – L'AFFAIRE BOSSUET

En 1727, Bossuet, le neveu, évêque de Troyes, édite les "Elévations sur les Mystères" de son oncle, «œuvre d'une main Jansénienne» selon le "Dictionnaire des livres jansénistes" de Colonia et Patouillet (Anvers, 1755). En janvier 1731 il publie les "Méditations" du grand évêque de Meaux. Le livre est accueilli froidement par les Acceptants. Plusieurs prélats en interdisent la lecture. Dans son Instruction pastorale du 5 août 1733, Tencin le trouve indigne des œuvres parues du vivant de Bossuet. Les Jésuites mettent en cause l'authenticité des deux ouvrages. Mais l'évêque de Troyes communique le manuscrit des "Elévations" et oblige les Jésuites à désavouer leur calomnie. Après l'arrêt du Parlement (septembre 1733) Colbert jubile : «Y ont-ils été bien étrillés !».

Même accusation d'inauthenticité à propos de "Méditations" (Journal de Trévoux, février 1732). Mais les religieuses de Sainte-Marie de Meaux laissent examiner le manuscrit autographe et les Jésuites en furent pour leur confusion.

Le problème est de décider de quel côté penchait l'illustre Bossuet, quel eût été son sentiment sur la Constitution. Colbert et Soanen ont la certitude de son accord profond avec Quesnel et avec l'augustinisme : «M. de Meaux rend un témoignage glorieux aux Vérités saintes que l'on s'efforce de nous enlever» (Colbert à Bossuet, le neveu, 5 juillet 1731). «L'illustre oncle n'a jamais eu, durant son épiscopat, d'autres adversaires que ceux qui ont attaqué la foi de l'Eglise ou la pureté de sa morale ... On lui reproche aujourd'hui de s'être opposé à lui-même durant sa vie et d'avoir été orné par d'autres d'une fausse gloire après sa mort» (Soanen à Bossuet, le neveu, 25 janvier 1734).

La question est délicate. L' "Avertissement sur les Réflexions Morales" n'a pas été publié mais Bossuet y démontrait la conformité de St Augustin et du Père Quesnel, il ne réclamait aucune correction à l'ouvrage. Le texte de Bossuet, rédigé en 1699, demeura inédit pour des raisons obscures, mais un des secrétaires de Noailles l'utilisa dans les quatre "Lettres d'un théologien" (1700).

Languet de Gergy est persuadé que Bossuet est revenu de son indulgence pour le Père Quesnel : Bossuet aurait censuré quatre propositions de celui-ci en 1700 sans publier la censure. Le grand-vicaire de Meaux (abbé de Saint André) confirme à Languet (4 novembre 1721) les réserves de Bossuet sur le livre de Quesnel.

La sympathie de Bossuet pour l'augustinisme et pour Quesnel n'est pas niable. Il est contre l' "équilibre", il se méfie des Jésuites, il croit à l'action déterminante de la Grâce mais il ne nie pas l'action personnelle de l'homme dans son salut. Il n'insiste pas sur les Papes qui ont failli. Il est pour la morale de Port Royal tout en attaquant ceux qui "augmentent les difficultés et les fardeaux". Colbert et Soanen n'auraient peut-être pas eu en lui un allié de tout repos.

IX – LES MIRACLES ET LES CONVULSIONS

Pour Soanen, pour Colbert, pour la grande masse des fidèles de la Vérité, les Miracles ont la signification d'un témoignage divin en faveur de l'Appel. Les premiers miracles se produisirent dans les paroisses d'Amsterdam, et de Sainte-Marguerite à Paris, puis sur les tombeaux de deux appelants : Gérard Rousse, de Mareuil, diocèse de Reims et surtout le diacre Paris au cimetière Saint Médard.

Déjà Colbert avait rompu des lances à ce sujet avec Languet de Gergy, le fougueux adversaire des anticonstitutionnaires. L'évêque de Montpellier avait publié le 5 février 1727, les pensées de Pascal sur les miracles, encore inédites.

Ce fut bien autre chose quand les incidents de Saint-Médard eurent poussé les passions à leur paroxysme. Le diacre Paris était universellement respecté pour l'austérité de sa vie et pour

sa charité envers les pauvres. Le petit peuple avait pour lui un véritable culte. La première guérison fut celle d'Anne Le Franc (3 novembre 1730). De nombreuses autres suivirent, accompagnées souvent de manifestations nerveuses proches de l'hystérie. Le cimetière fut fermé par ordonnance royale le 27 janvier 1732. Les réunions pieuses continuèrent dans des maisons particulières : l'exaltation ne faisait que croître, les miraculés prophétisaient, créant ainsi un climat étrange où il est parfois difficile de discerner la part du spirituel et celle du physiologique ; du mysticisme et de la démente passagère.

Bientôt les "convulsionnaires" demandèrent à être frappés, blessés, torturés : c'est ce qu'on appela les "secours" : petits secours consistant en coups de bâton ou de grosses bûches ; grands secours, plus graves : on transperçait les mains et les pieds, on crucifiait même ; certains sujets demeuraient invulnérables ou guérissaient immédiatement.

Colbert et Soanen — dont la pensée sur ces problèmes est semblable — croient avec enthousiasme aux miracles. Leur position vis à vis des convulsions est beaucoup plus nuancée.

A chacune de leurs lettres ils se communiquent les moindres détails sur les miracles qui sont pour eux autant de victoires et de motifs de consolation. Nous voyons défiler dans cette correspondance les hommes et les femmes favorisés d'une guérison surnaturelle : les deux évêques s'inquiètent ensuite de la conduite de ces privilégiés : certains reviendront sur leurs déclarations, trahiront l'augustinisme, passeront à l'ennemi, d'autant plus que les autorités exercent leur pression sur eux : être miraculé est un crime !

L'Archevêque de Paris a déclaré la guerre aux miracles. Après enquête il écarte comme faux le miracle dont Anne Le Franc a été la bénéficiaire (Mandement du 15 juillet 1731). Les Curés de Paris protestent et affirment qu'on a découvert des procès-verbaux des miracles du diacre Paris, procès-verbaux dressés par le Cardinal de Noailles en 1728. Cinq miracles sont prouvés. Les curés offrent d'en prouver treize autres. Même requête des Curés de Reims. Les Archevêques ne répondent pas. «En faveur de qui ce silence parle t-il ? » demande Colbert. Le 31 janvier 1732 Vintimille condamne la « Vie de Paris » déjà condamnée par l'Inquisition, « sentence horrible », dit Colbert.

Le 1er février 1733, l'évêque de Montpellier publie une Instruction pastorale qui est la première apologie épiscopale des miracles : « La Vérité doit parler par elle-même aux hommes au milieu de l'obscurcissement ». L'Instruction est condamnée par le Conseil d'Etat le 25 avril 1733 ; l'évêque proteste par une Lettre au Roi (26 juillet 1733). L'Archevêque d'Embrun riposte en août 1733 en expliquant rationnellement l'illusion du miracle (du pur voltairianisme). Le 8 novembre 1735, l'Archevêque de Paris proclamera la nullité des procès-verbaux déposés par les curés et il s'appuie sur les dépositions des anciens collaborateurs de Noailles selon lesquelles le Cardinal n'aurait jamais voulu faire informer sur les miracles. Colbert soutient que Noailles a voulu cacher les procès-verbaux pour les empêcher d'être détruits. Vintimille conteste les autres miracles en bloc.

Soanen avait connu le diacre : intimement convaincu de sa sainteté et de la vérité des miracles, il accueillait avec tristesse la campagne de dénigrement, le discrédit jeté sur les interventions surnaturelles : « Si quelque chose peut dessiller les yeux les plus fascinés c'est l'évènement merveilleux qui prouve que l'Appel de la Bulle n'est donc pas un crime puisqu'un grand saint la combat du haut du ciel » (3 janvier 1731). Les miracles devraient « confondre tous les Constitutionnaires » mais la démonstration sans cesse reprise par les deux évêques n'a pas sur tous la même vertu probatoire, d'où des discussions sans fin.

Infatigable, Colbert a adressé une Lettre au Pape le 4 octobre 1733, répondant au Bref de celui-ci du 3 octobre. L'évêque de Montpellier s'appuie sur les miracles vérifiés par lui-même dans son diocèse. Le 4 octobre 1733, Marie Boissonnade, de La Verune, atteinte d'une catarrhe suffoquant, boit une tisane contenant un peu de terre du diacre Paris. Des prières sont prononcées par le cocher du château : la malade mange sa soupe avec appétit. Colbert dresse et lit en chaire les procès-verbaux de guérison. Le même mois, nouvelle guérison de la femme Langlade, de Pignan, paralysée. Un jeune homme de 18 ans à Pèzenas, recouvre l'usage de son œil, percé d'un coup d'alène. Antérieurement avait été guéri Jean Baumès, tisserand de Montpellier (avril 1732). D'où le défi de Colbert : « Voilà de quoi faire suer Mgr. d'Agde. Au Concile national

projeté, nous nous présenterons avec les aveugles, sourds, paralytiques guéris par MM. Rousse et Paris».

Une pareille certitude illumine les lettres des deux évêques. Elles sont comme des ordres du jour de généraux attentifs au moindre gain de terrain et au moindre revers. Ce n'est pas par hasard qu'abondent les métaphores militaires et que Soanen admire «le Grand Capitaine qui presque chaque jour bat la place ennemie à boulet rouges» (6 août 1735).

Il serait imprudent de se prononcer trop vite sur le caractère réel des Convulsions. L'ironie "philosophique" est un peu sommaire en la matière. Aujourd'hui nous sommes plus ouverts à l'irrationnel et nous savons mieux après les travaux du Dr. Pierre Janet par exemple ("De l'Angoisse à l'extase") que les phénomènes mystiques sont souvent liés aux manifestations pathologiques, sans que celles-ci entachent l'authenticité des premiers.

Soanen et Colbert célèbrent les mérites de Carré de Montgeron, apôtre par excellence des Convulsions. Ils sont en désaccord avec Mgr. de Caylus, nettement hostile ; avec Duguet, Petitpied, Fouillon, le médecin Hecquet, qui n'aperçoivent dans les Convulsions que supercheries ou affections relevant du traitement médical.

Deux partis se forment parmi les appelants à propos de ces phénomènes : ceux qui s'en désolidarisent et estiment que ces exhibitions ridicules desservent la cause augustiniennne — ceux qui les admettent sans restriction, au risque de verser dans un mysticisme douteux.

M. de Senes et M. de Montpellier représentent une opinion intermédiaire. Ils sont des "discernants", c'est à dire qu'ils cherchent à peser ce qui, dans les Convulsions, vient de Dieu et ce qui n'en vient pas — des "mélangistes" pour qui «l'or est caché dans un tas de boue». Ils s'attachent à retrancher les abus sans réprover toute l'œuvre.

Ils constatent l'équivoque voulue par Dieu : «une œuvre où Dieu a répandu assez de lumière pour montrer sa main et assez de ténèbres pour la cacher» (Soanen, 13 avril 1735). C'est l'idée pascalienne du Deus absconditus. Certaines pratiques scandaleuses répugnent aux deux évêques, comme «ces violents secours qui alarment la piété et l'humanité même et que

des motifs très pressants devraient faire supprimer» (Soanen, 12 mars 1738) mais le même Soanen ne consentira pas à faire paraître une Déclaration publique contre les "Secours" (lettre à M. de Montgeron, 14 mars 1738). La discrimination est simple : les convulsions sont bonnes si elles se conforment à la doctrine et à la piété ; dans le cas contraire elles ne peuvent être qu'imposture dangereuse. L'essentiel est que les prodiges tournent à la gloire de Dieu, éclairent les âmes, convertissent les pécheurs : alors les Convulsions «sont au-dessus des forces naturelles et prouvent plusieurs vérités sur la tombe du saint Diacre ou par son intercession». Il importe aussi que ne soient pas transgressées «les règles évangéliques touchant l'humilité et la modestie» (Soanen, 26 décembre 1732).

L'instruction pastorale de Colbert du 11 novembre 1736 est un plaidoyer pour les convulsions contre Languet de Gergy qui les regardait comme une punition de Dieu. L'évêque de Montpellier répond : il est absurde de juger les convulsions comme «un tout indivisible» Elles sont des figures, des enseignements. Dieu jette les convulsionnaires dans une apparente démence pour instruire les hommes (cf. les lettres de Soanen du 14 février 1733 - 11 août et 13 août 1733 - 7 janvier 1734).

Les deux évêques souffrent de voir les Appelants se diviser sur la question : «Avec M. de Montpellier j'ai engagé les esprits à travailler de concert pour réformer les abus et s'expliquer pacifiquement sur les points qui les divisent. Mais nous n'avons pas été assez heureux pour mériter un si grand bien. Les preventions l'ont emporté et nos ennemis triomphent du trouble que Dieu a permis dans le camp d'Israël» (Soanen, lettre à une religieuse, 23 mars 1735). Colbert et Soanen admettent — quoiqu'avec modération l'authenticité d'un grand nombre de Convulsions. Leur attitude est celle d'un Boursier, d'un d'Etémare. Elle a été critiquée par le Dr. Petitpied qui attribue les convulsions au démon ou y voit le signe d'une imagination troublée — et par Duguet (mort en 1733) dont, selon Colbert, la raison a été obscurcie par sa nièce Mme Mol. Petitpied se livre à des attaques personnelles. Les polémiques théologiques au même moment sur la confiance et la crainte enveniment les relations entre les groupes d'Appelants. Soanen le déplore (lettre du 8 octobre 1735).

Soanen et Colbert pensent beaucoup de mal de la Consul-

tation des Trente contre les Convulsions (5 janvier 1735) : «Une plume trempée dans le fiel jette un mauvais vernis sur toutes les convulsions» (Soanen 10 janvier 1735). Et M. de Senez précise son réquisitoire : «Peu s'en faut qu'on n'indispose également les puissances contre ceux qui, en admettant le mélange veulent qu'on suive exactement les règles ; et contre ceux qui, divinisant tout, donnent dans les excès que l'on condamne. Pàs un mot sur les miracles : au contraire, des principes qui iraient à les détruire. Nulle mention de l'Appel qui est la cause commune et qu'on affaiblit, par cette réticence affectée» (16 février 1735). Un évident souci, donc, d'apprécier les convulsions par rapport au drame spirituel qui secoue le catholicisme français, une sagesse qui a horreur de tous les pseudo-mysticismes dégénérés. Aussi les deux évêques ne se compromettent-ils jamais avec les sectes aberrantes comme les Vaillantistes ou les Augustinistes. Une longue lettre de Soanen (8 décembre 1734) réfute les erreurs de ce M. Vaillant, prophète et thaumaturge, qui se dit le vrai Elie mais a souscrit le Formulaire, et dont les prophétesses sont Manon, une vachère, et Martine, une fileuse de coton. L'irrationalisme provocant, la croyance à la métempsycose, autant de points qui devaient répugner à la foi, fervente mais imprégnée de raison, de ces catholiques héritiers du Grand Siècle. Plus monstrueuses encore les singeries du frère Augustin (l'abbé Cause) dont les disciples canonisent les désordres, manifestant «un fanatisme qui les rend la fable de l'univers» (Soanen).

Ces excès pourtant dénotent un bouillonnement annonciateur de temps nouveaux et Colbert lui-même, plus que Soanen, verse dans l'interprétation symboliste des Ecritures et dans l'espérance apocalyptique : «Annoncez à tous ceux qui vivent dans l'attente de la rédemption d'Israël que le Seigneur est proche» (3 octobre 1731).

X – TRIBULATIONS DE COLBERT A MONTPELLIER

L'évêque prisonnier, durement frappé par l'autorité ecclésiastique et royale, jouit en son refuge montagnard d'une rela-

tive tranquillité alors que l'autre évêque, libre de ses mouvements, exerçant, en principe, ses prérogatives épiscopales, est l'objet de mille tracasseries. S'il plaint l'éloignement injuste de M. de Senez, M. de Montpellier inspire lui aussi de la compassion à son confrère car, chef moral des Appelants, il est la cible préférée de la répression.

Si Colbert est appuyé par le Parlement de Toulouse, ce soutien n'est pas sans éclipse. Le Parlement condamne l'Instruction pastorale de Tencin (contre tous les écrits de l'évêque de Montpellier 1731) mais il blâme également les excès de langage de celui-ci, «pour servir d'ombre au portrait». D'autre part l'autorité des Parlements est battue en brèche grâce au procédé de l' "évocation" royale. Ainsi, quand Colbert refuse son visa au nouveau théologal Lenoir, l'Archevêque de Narbonne le lui accorde ; l'évêque en appelle comme d'abus au Parlement de Toulouse (1729) : «Je n'ai pas encore perdu de procès au Parlement de Toulouse et j'ai grand sujet de croire que je n'y perdrai pas encore celui-ci qu'en empêchant le cours ordinaire de la justice» (8 octobre 1729). Justement intervient de plus en plus fréquemment une procédure exceptionnelle. Le Roi évoque à son Conseil les appels comme d'abus malgré les remontrances des magistrats faisant valoir les droits du Languedoc.

L'évêque a de nombreux démêlés avec ses chanoines. Ils se soumettent solennellement à la Bulle (15 janvier 1731) sauf le chanoine Banis, grand archidiacre : il est sursis à son installation. Colbert reproche aux chanoines leur délibération (qu'approuve Fleury). Il interdit tout acte de juridiction à l'égard de la Bulle. Le chanoine Boyer appelle comme d'abus contre son évêque. Celui-ci interjette appel au Parlement de Toulouse qui autorise l'installation de Banis malgré les autres chanoines.

En juin 1734, nouveau conflit avec le chanoine De la Croix qui a fait chanter les enfants de chœur à la Comédie. Légèrement condamné par l'official, le chanoine fait appel à l'official de Narbonne, mettant en cause le droit de juridiction de l'évêque sur les enfants de chœur. Colbert se pourvoit devant le Sénéchal de Montpellier en maintenance de ce droit. Le métropolitain casse la procédure du sénéchal. Appel de Colbert à Toulouse. La Croix fait saisir les revenus du promoteur de

Colbert. Enfin l'évêque obtient gain de cause contre son chanoine.

Ce sont là incidents assez courants à une époque procédurière mais le parti-pris religieux ajoute son aigreur aux débats des plaideurs. Cependant, les chanoines n'étaient pas systématiquement hostiles : ils soutinrent Colbert quand il ne consentit pas à ordonner prêtre un certain Villevert pour qu'il pût recevoir un canonicat à revenus complets, contrairement aux usages. Et cependant Villevert était un Constitutionnaire. Au-delà des différends théologiques subsiste chez ces hommes le respect de la hiérarchie légitime. La loyauté mutuelle est de mise, en général, entre évêque et chanoines.

Que d'affronts par contre de la part des supérieurs, toujours encouragés en haut lieu. Un Te Deum doit être chanté pour les victoires de la guerre de la Succession de Pologne : l'annonce en est signifiée seulement aux Grands Vicaires de Montpellier comme si l'évêque était quantité négligeable ! Aux Etats de la Province, le 10 janvier 1734, la bénédiction est donnée par l'Archevêque de Narbonne, à l'insu de l'évêque du lieu. Colbert forme opposition (23 janvier 1734). Longue controverse de canonistes : enfin en 1736 la conclusion est le statu quo.

Son vicaire général Joubert a trahi l'évêque. Celui-ci voit s'éclaircir autour de lui les rangs de ses fidèles. Les dernières années sont infiniment tristes, adoucies cependant par l'amitié de Soanen.

Chacun des malheurs qui frappent le diocèse de Montpellier retentit dans le cœur de l'évêque de Senez comme ses malheurs propres : «un Diocèse qui m'est presque aussi cher que le mien propre ... Chaque coup porté contre les Droits et l'autorité du Pasteur me paraît un nouveau triomphe pour le Prélat injustement frappé» (13 juillet 1735). Si la santé de Colbert n'a jamais été bonne (il a de pénibles attaques de goutte), l'évêque de Senez, malgré quelques maux imputables à son âge, franchit le cap des quatre-vingt dix ans et profite d'une verte vieillesse pour le plus grand bien de la Cause dont les défenseurs ne capitulent pas. Il est moins enclin au découragement, quoique nourri du pain quotidien des persécutés : toutes les lois sont bouleversées et «les pleurs pour l'Eglise deviennent

crimes d'Etat» (17 mai 1730). Mais l'écho des batailles parvient un peu affaibli au solitaire forcé du plateau vellave. Colbert est au centre de la mêlée, s'empoignant avec Tencin l'Archevêque d'Embrun qu'il traite d' "homme ivre". Il se scandalise devant cet extraordinaire spectacle : «MM. Bossuet et Pascal redressés par Tencin ! Au moins faudrait-il garder les bienséances !». Tencin riposte vertement : «C'est un furieux qui se sent vaincu et qui tâche par des injures de couvrir la honte de sa défaite». Vintimille accusait son confrère de Montpellier d'un «penchant pour le merveilleux». Il est bien vrai que l'âme opprimée rêve, jusqu'à l'obsession, d'une restauration immnente de l'ordre céleste. Colbert, s'adonnant de plus en plus au figurisme, croit assister au renouvellement, dans l'Eglise, des crimes de la Synagogue. Il s'écrie : «Mon crime est le crime de Jérémie». Les prophéties de l'Ancien Testament envahissent son esprit : l'avènement d'Elie, en ces jours de calamités, est proche. Soanen partage son espérance : «La révélation nous permet-elle de douter qu'Elie viendra au temps présent pour apaiser la colère du Seigneur, pour réconcilier le cœur des Pères à leurs enfants et pour rétablir les tributs d'Israël ? » (30 mai 1736).

Mgr Colbert de Croissy mourut le 8 avril 1738, léguant ses biens aux pauvres. Le chef du chapitre avait refusé d'administrer le Saint Viatique au Prélat ; le troisième archidiacre y consentit. Le mourant réaffirma sa fidélité d'appelant à la Bulle. Les obsèques de Colbert se déroulèrent avec une solennité honorable. Le diocèse de Montpellier allait sombrer avec son successeur, Charancy, dans des désordres bien plus graves.

La douleur de Soanen à la mort de son ami fut au-delà de toute expression : «Avec cet ami fidèle de l'Epoux et de l'Epouse, entré dans la paix de son Seigneur, nous perdons notre soutien, notre modèle, notre lumière ... Je sens maintenant que la longueur de ma vie est la punition de mes fautes. Je pleurerai jusqu'au tombeau celui que j'aimais plus que moi-même. J'espère qu'il obtiendra bientôt ma délivrance et la grâce d'être consommé avec lui dans l'unité de notre Souverain Pasteur ... je meurs car il ne m'est pas possible de survivre à l'affliction qui m'accable ... Chaque siècle a ses héros, mais il faut plusieurs siècles pour former un héros aussi chré-

tien, aussi éclairé et aussi intrépide ami de la vérité» (19 avril 1738). Les lettres de désolation se succèdent, Soanen se tourmente pour le troupeau de Montpellier désormais abandonné aux mauvais bergers : «La lampe qui éclairait la maisons d'Israël est éteinte».

Le nonagénaire allait vivre encore deux ans, lucide jusqu'au bout.

*

* *

Nous aimerions découvrir dans la Correspondance des deux hommes des traits qui nous permettraient de les faire mieux revivre dans leur intimité et leur familiarité, leurs moments de détente aussi, mais ces derniers furent certainement rares. L'impression est celle de combattants en état de mobilisation permanente, de chrétiens pour qui toute excursion dans le domaine profane est distraction coupable.

Le leit-motiv militaire est frappant dans cette Correspondance : «Vous prenez les armes pour me défendre, vous attaquez les plus gros bataillons et vous mettez en poudre les plus redoutables ennemis ... Je compte vos victoires par vos ouvrages» (Soanen, 12 octobre 1728).

Les deux évêques ont l'un pour l'autre une pareille sollicitude mais l'amitié de Soanen pour Colbert est peut-être plus délicate, nuancée d'une affection toute paternelle : «Dans votre santé même, lui écrit-il, je suis inquiet ... Je ne puis être insensible sur les moindres de vos maux, sur les dangers d'une vie si chère à l'Eglise» et il lui souhaite de vivre cent ans. Les lettres de Soanen respirent l'admiration intellectuelle pour son confrère ; la science de celui-ci fait autorité, par exemple lors de la consultation sur l'Eglise de Hollande. Mais plus fascinante encore la noblesse morale de l'évêque de Montpellier auquel Soanen avoue (le 27 août 1728) : «Un confrère de l'Oratoire est venu baiser mes liens. Il fera mieux d'aller baiser vos mains». On aurait tort de porter ces paroles au compte de la rhétorique élogieuse. Aucun nuage n'est venu ternir l'accord des deux prélats. Soanen réagit vivement (5 janvier 1735) contre le Confrère Le Roi, qui a tenté de se prévaloir d'un appui de M. de Senz pour se justifier de ses critiques contre la conduite de Colbert.

La fraternité est d'ordre mystique et indissoluble : « Dieu qui est l'auteur de notre union se jouera des vains efforts de nos ennemis: Ils nous accordera la grâce de n'être en lui qu'un cœur et qu'une âme ». Et encore : « La Sainte alliance qui a collé mon âme à la vôtre a été formée par l'esprit de Dieu ». L'exemple de deux vies vécues en totale fraternité ajoute à ces admirables formules de Soanen le sceau de l'authentique.

Deux grands prélats de l'ancienne France, l'un, Colbert, batailleur, de la race léonine, pugnace et généreuse d'Arnauld ; l'autre, Soanen, plus doux mais non moins ferme, comme un roc de son Auvergne, nous proposent une leçon toujours actuelle. Ils ont souffert même persécution parce qu'ils n'ont jamais accepté de considérer le pragmatisme et la rentabilité des idées comme les critères majeurs : « Y a t-il rien de plus pitoyable que de régler sa foi et son zèle pour l'Eglise sur le bon ou le mauvais succès ? » (Soanen, lettre du 30 octobre 1729).

Marcel Laurent